

ANNONCES :

La ligne ou son espace :
Valais 20 cts. - Suisse 25 cts.
Etranger 30 cts.

Réclames: 50 cts. la ligne.
Minimum pour une annonce: 1 franc

Les annonces et réclames
sont reçues exclusivement par
la Société Publicitas S. A.,
Lausanne, Genève,
Montreux, Fribourg,
etc., et au Bureau du Journal.

NOUVELLISTE

VALAISAN

PARAISANT à ST-MAURICE les MARDI, JEUDI ET SAMEDI

ABONNEMENTS :

Un an 6 mois 8 mois
Sans Bulletin 8.— 4.50 2.50
Avec Bulletin 12.— 6.50 3.50
Etranger: Port en sus

Rédaction, Administration
ST-MAURICE

Téléphone 8
Compte de Chèque postal N° 274

Nouveaux faits connus Lundi à Midi

De graves difficultés menaceraient le cabinet allemand à propos de la répartition des prochaines récoltes.

Une alliance entre l'Allemagne, la Russie et la Turquie d'Angora serait un fait accompli.

Le leader des socialistes belges, M. Vandervelde, a reçu, en Russie, un accueil moins que courtois. Sa vie est menacée.

La Pyramide

C'est absolument sans inquiétude et sans anxiété que nous assistons aux débordements de la polémique du *Confédéré* sur le rôle de la Droite catholique aux Chambres fédérales dans les questions de protection ouvrière.

Vingt-cinq années de journalisme actif nous ont appris, du reste, qu'aux époques électorales, les adversaires ne reculent devant rien et font usage de toutes les armes, espérant, par là, créer des légendes desquelles il serait difficile de démêler le juste de l'injuste et le vrai du faux.

Le *Confédéré* a, d'ailleurs, parfaitement caractérisé cet état d'esprit en résumant son article de samedi dans le titre très suggestif de *Poudre aux yeux* qui est celui d'une amusante comédie de Labiche.

Au fond, ce que notre confrère cherche, c'est d'arriver à convaincre les Socialistes que le parti radical a tout fait pour les classes travailleuses, à l'exclusion des autres partis politiques.

Il nous revient que dans une conférence, qui a eu lieu précisément à Martigny et qui a eu quelque retentissement dans le canton, M. le Conseiller national Graber a quelque peu ébréché cette pyramide.

Ces jours-ci encore, dans le *Droit du Peuple* et ailleurs, M. Graber n'est pas tendre à l'égard de la majorité radicale. Il a, à juste titre, Hœberlin et sa loi d'exception sur le cœur.

Mais le plus amusant de la polémique, c'est que le *Confédéré*, avec une étourderie de jeune âge, condamne le parti radical dans ses propres articles.

Parlant de la motion sur la journée de dix heures que M. Comtesse déposa sur le bureau du Conseil national en 1891, il souligne le fait qu'elle fut repoussée comme prématurée.

Nous soumettons modestement cette remarque, car notre érudition historique est pitoyable, aux dires de notre confrère, qu'à cette époque le parti radical disposait au Conseil national d'une majorité formidable et que si la motion sur l'introduction de la journée de dix heures a été repoussée, il en porte quelque peu la responsabilité. Le geste de Ponce-Pilate, se lavant les mains des événements que l'on a conduits et dirigés, n'est pas plus de mise aujourd'hui qu'au premier siècle de l'ère chrétienne.

Plus loin, le *Confédéré* dit un mot, en passant, de la révision partielle de 1905 de la loi sur les fabriques, introduisant une réduction de travail le samedi, mais il se garde bien de signaler cet autre fait que la Droite soutint la réforme et la vota.

Enfin, notre pauvre confrère, après s'être essouffé dans une nomenclature fort incomplète et bien peu objective, des études diverses de la loi sur les fabriques qui virent le jour en Suisse, en

est réduit à constater que la dernière fut votée au National à l'unanimité des 118 membres présents. Nous transcrivons.

Ne sent-il pas, dès lors, en présence de ce résultat avéré et avoué, que ses plaisanteries sont gelées et qu'il souffre avec fureur dans des mains froides, en représentant la Droite comme un adversaire des lois de protection ouvrière?

Tout devient pesant, d'ailleurs, dans la polémique du *Confédéré*. Ses erreurs de faits sont grossières. Aucun citoyen, tant soit peu au courant des événements sociaux de notre pays, n'ignore les interventions gênées de M. Decurtins au Conseil national, les discussions du Congrès de Zurich, précisément sur la loi des fabriques, les travaux de l'Union de Fribourg et les votes, enfin, de nos députés aux Chambres.

Réactionnaire, la Droite, allons donc, vous savez bien que c'est de l'histoire ancienne, mais vous espérez quelque effet électoral de cet oripeau!

Seulement, méfiez-vous. Il y a, ainsi, des hommes politiques qui, en peignant leur époque et en noircissant leurs adversaires, symbolisent l'état d'âme de leur propre parti sans s'en apercevoir.

Ch. Saint-Maurice.

Echos de Partout

Mystère tragique dans la haute société de Londres. — Il y a quelques semaines, la cour criminelle de Londres condamnait à mort un jeune homme de la bonne société, ancien officier aviateur, qui avait assassiné, après l'avoir dévalisée, une jeune femme rencontrée dans un établissement de nuit. L'avocat de l'accusé avait plaidé la folie. Il avait cité de son client des excentricités qui pouvaient, en effet, faire douter de son bon sens. Son argumentation, cependant, n'avait pas convaincu le juge ni les jurés, qui avaient reconnu Ronald True coupable de meurtre avec préméditation.

Or, on apprend que le condamné, qui devait être exécuté prochainement, a été gracié par le ministre de l'Intérieur. Ce geste du ministre a suscité les plus vifs commentaires. On l'accuse d'avoir cédé aux sollicitations d'amis riches et puissants du condamné.

Il y a, dans l'existence de Ronald True, plus d'un mystère. On ignore qui est sa mère, on sait seulement que c'est une femme du grand monde, une lady; elle mit True au monde quand elle avait 17 ans. Un écrivain bien connu, qui a percé l'énigme, déclarait, l'autre jour, que si son identité était dévoilée, le monde en serait éfaré. Quant à son père, un nom court sous le manteau, qui, s'il était révélé, étonnerait moins, peut-être.

Le ministère de l'Intérieur fait publier une note qui prétend démontrer que le ministre n'a pas agi en vertu de son pouvoir discrétionnaire, mais qu'il était obligé, de par la loi, à faire examiner le condamné par des médecins aliénistes. Ceux-ci ayant déclaré True irresponsable, on ne peut plus l'exécuter.

Fantaisie d'ivrogne. — Un aubergiste des environs d'Amsterdam avait la malheureuse coutume d'être, depuis longtemps le meilleur de ses clients, ce qui provoquait chez lui de véritables accès de folie. La semaine dernière, s'étant livré à de multiples libations, et ayant entendu les amis avec qui il buvait parler des aviateurs, il s'imagina tout à coup qu'il était transformé en pigeon et qu'il ne tenait qu'à lui de s'en voler à travers les airs.

Plein de cette idée, il prit en courant le chemin de son grenier, disant qu'il allait s'élever du colombier. On crut à une plaisanterie d'ivrogne, mais il n'en était rien, et le pauvre insensé mit son projet à exécution, sautant dans le vide de la hauteur d'un deuxième étage.

On le ramassa en fort mauvais état, et il est probable que sa double carrière de buveur et de pigeon va se clore définitivement.

Le coup de la camionnette. — Un vol audacieux a été commis à Londres au préjudice de la Compagnie générale des omnibus. Quatre employés de la Compagnie étaient occupés à décharger des sacs de pièces

d'argent d'une camionnette arrêtée devant une des succursales de la banque du Comté de Westminster. Trois d'entre eux venaient de pénétrer dans la banque et le quatrième, le chauffeur, debout derrière la voiture, un sac d'argent à la main, attendait leur retour, lorsqu'il vit tout à coup la camionnette filer devant lui.

Un homme qui flânait depuis un moment sur le trottoir avait sauté sur le siège et avait démarré à grande allure. Le chauffeur, ahuri et bien embarrassé avec son sac d'argent à la main, ne put que crier: « Arrêtez cette voiture! »

Un policeman leva les bras, mais le chauffeur improvisé demeura sourd à tous les appels et, poussant sa machine, se perdit bientôt dans la cohue des véhicules de tout genre qui encombraient la chaussée. Un motocycliste prit la camionnette en chasse, mais en vain.

A l'heure qu'il est, la police n'a pas encore réussi à retrouver le voleur ni la voiture. Il y avait pour 1.300 livres sterling environ de pièces d'argent (65.000 francs) dans la camionnette.

L'ouragan de New-York. — D'abondants détails parviennent touchant l'ouragan qui, dimanche, fit rage à New-York.

Le temps était superbe. Un nombre considérable de promeneurs, et de sportifs avaient, comme d'ordinaire, envahi Long-Island, promenade favorite des habitants de la grande cité.

Tout à coup, des nuages d'encre envahirent l'azur immaculé du ciel, un épais nuage de poussière s'éleva du sol et le vent se mit à souffler avec une violence inouïe, cependant que des éclairs déchiraient violemment les nues.

On vit alors des arbres centenaires déracinés et transportés au loin comme des fûts. Des poteaux télégraphiques chargés de fils jonchèrent bientôt le sol et plusieurs personnes furent tuées pour avoir touché les câbles obstruant les voies.

La catastrophe fut surtout grave à City-Island, situé aux confins de Long-Island. Là, des centaines de canots s'effondrèrent l'eau, qui furent instantanément coulés ou retournés par la force des vagues. Des sauveteurs bénévoles, des policiers passèrent des heures à secourir les naufragés pitoyablement agrippés aux épaves et, spectacle lamentable, des cadavres d'abord retirés de l'eau, la plupart étaient des corps de petits enfants.

Après City-Island, c'est à la Grande-Roue érigée à Manhattan-Island que se passèrent les scènes les plus tragiques. Cette roue, construite sur le modèle de notre ex-Grande-Roue, fut mise en pièces comme un jouet d'enfant. Des 50 personnes installées dans les wagonnets, 7 furent tuées, 30 sérieusement blessées.

Le fromage à trous. — Au Congrès d'élevage de Bourg-St-Maurice, Savoie, cette question a été posée: D'où vient la mise à l'index des fromages dauphinois et savoyards, comme fromages de Gruyères? M. Borrel, ancien sous-secrétaire d'Etat y a fait la réponse que voici:

— J'ai cherché des débouchés à nos produits locaux. Tous les négociants en fromages que j'ai consultés à Paris m'ont déclaré: « Vos gruyères des montagnes de Savoie sont fins et gras, mais comme ils n'ont pas de trous, restaurants et consommateurs n'en veulent pas ».

Au premier abord, cette explication a l'allure d'une facétie. Elle n'en est pas moins l'expression de l'entière vérité.

Un gourmet, ou un gourmand, ne veut point terminer son repas sans fromage, et s'il demande du gruyère, il exige que ce gruyère ait des trous. Il ne démontre pas, ainsi, qu'il soit connaisseur en la matière, mais il obéit à un préjugé: « Le gruyère sans trous est du gruyère de qualité inférieure ». C'est là que réside l'erreur.

Les paysans sont malins. Les propriétaires de fruitières — c'est ainsi que l'on désigne les fabriques de fromages — ont accordé à l'observation de M. Antoine Borrel toute l'importance qu'elle méritait. Ils ont considéré qu'il n'était pas dans leurs moyens de combattre la légende qui n'accepte pas comme bon le fromage sans trous, et ils ont pris cette décision — sans grouper, d'ailleurs, l'unanimité.

— Nous allons faire des trous dans notre fromage.

M. Farines, directeur de l'Ecole de fromagerie de Mamirolles (Doubs), a d'ailleurs déclaré:

« Le fromage bien préparé en cave froide subit, dans la cave chaude, une maturation régulière. L'ouverture — les trous! — s'y

développe progressivement et la pâte acquiert toutes les qualités désirables ».

Désormais, le gruyère de Savoie et du Dauphiné sera donc admis sur les tables des restaurants parisiens, au même titre que celui d'origine différente. Il sera admis, parce qu'il aura des trous. Il n'en sera pas meilleur, mais il aura exigé des manipulations supplémentaires — que le consommateur exigeant devra payer.

Mais qui donc aurait pensé que le mode pût imposer, un jour, le gruyère avec trous, et proscrire le gruyère qui n'en a pas? Brillat-Savarin le préférerait sans trous ».

Simple réflexion. — Ceux-là seuls sont riches qui ont des amis.

Curiosité. — Les Japonais appartiennent-ils à la race blanche?

La question s'est posée devant les tribunaux des Etats-Unis en octobre dernier. Un Japonais de Hawaï, demandant la naturalisation qui n'est accordée, aux Etats-Unis, qu'aux blancs, s'est efforcé de prouver que la tribu des Aïnu est originaire du Caucase. C'est l'avis du sollicitor général M. Beck. Les tribunaux américains ont décliné le contraire. Mais c'est la cour suprême qui aura à prononcer en dernier ressort ».

Pensée. — Si, dans leurs relations, les individus se conduisaient avec autant de mauvaise foi et de méfiance que les peuples entre eux, aucune société ne pourrait durer.

Les Courses de montagne

On nous écrit:

Avec les beaux jours de juin, les amateurs de l'Alpe reprennent piolet, corde, havresac, et s'élancent joyeusement vers les cimes.

Il fait si bon, tout là haut, dans l'air frais et pur, loin de l'abrutiante tâche quotidienne et du tumulte des cités! On pique-nique sur l'herbe tendre, auprès des blocs des moraines, ou sur les hautes tours d'où l'on redescend épuisé parfois, mais vainqueur..

Victoire des jarrets, de la volonté, de l'endurance; victoires qui vous entraînent pour la lutte quotidienne que l'on reprendra, demain, plus courageusement.

C'est le bon côté du sport alpin et à ce titre, il est parfaitement recommandable.

Pourquoi faut-il que la passionnante médaille ait son revers marqué de tant de croix rouges ou noires qu'on recule épouvanté!

Un tableau qui nous a fortement impressionné jadis, représentait, dans un sauvage cadre alpestre, des jeunes gens encordés pour une ascension des plus périlleuses. La Mort, à l'horrible rictus et armée de sa faux traditionnelle, les précédait avec un geste engageant... S'aventurer sans guide, sans expérience sur le dangereux domaine des neiges et des glaces éternelles, n'est-ce pas de la présomption et affecter un ridicule mépris de la mort qui, à tout instant, peut vous précipiter dans l'abîme!

Les terribles accidents, que la presse publie à foison, chaque année, à pareille époque, devraient ouvrir les yeux à beaucoup de jeunes téméraires qui s'improvisent alpinistes de haut vol. Il nous semble que l'on peut fort bien aller passer les dimanches d'été sur l'Alpe vivifiante sans exposer, par des tours d'acrobatie, une vie qui ne nous appartient pas.

On a bien dit que notre pays était une immense cathédrale ayant pour voûte le firmament constellé, pour nef nos vallées ombreuses et sauvages et pour piliers ou colonnades les fières pyramides de nos Alpes. C'est peut-être vrai. Seulement, le constructeur de ce magnifique sanctuaire c'est Dieu lui-même et il ne lui a pas déplu que l'homme élevât des miniatures de son temple naturel pour y chanter ses louanges, solliciter des grâces nouvelles et le remercier de ses bienfaits. Chaque dimanche et jour de fête, tout catholique a le devoir rigoureux de s'en souvenir.

L'accomplissement du devoir dominical est, au reste, grandement facilité aux promeneurs ou touristes alpestres.

En cette saison, et jusqu'à une altitude élevée, on trouve de gracieuses chapelles où dès l'aube, se célèbre la sainte Messe.

Que les pèlerins de la montagne s'y donnent rendez-vous. Ils n'en seront que plus braves, plus prudents et plus tenaces dans la conquête des bastions alpestres!

V.***

LES ÉVÉNEMENTS

Une guerre franco-anglaise est-elle possible?

Il serait puéril de nier la très grave divergence de points de vue qui, depuis la paix de Versailles, sépare et oppose l'Angleterre et la France.

Divergence tellement apparente — dans la question de l'exécution des traités comme dans l'activité politique des deux pays sur plusieurs points du monde, le Levant par exemple — que l'opinion publique, dangereusement, semble se familiariser avec l'idée d'un conflit.

Un Américain n'a même pas reculé, pour traduire cet état d'esprit, devant un mot redoutable: « Un moment viendra, avant longtemps, a-t-il écrit dans le *New-York Herald*, où M. Lloyd George, s'il conserve le pouvoir, aura à choisir entre la guerre avec la France et la renonciation à la suprématie sur le continent ».

Pour des raisons économiques et sociales, l'Angleterre peut souhaiter le rétablissement de la prospérité allemande. Mais que ce relèvement s'accompagne d'une nouvelle organisation de force semblable à l'organisation d'avant-guerre, et voilà l'Angleterre obligée d'adosser sa politique ou à la France ou à l'Allemagne. Or, la deuxième solution est la plus périlleuse, parce qu'étant donné la mentalité allemande, elle conduirait la Grande-Bretagne à des accords qui risqueraient de lui coûter cette liberté d'action à laquelle elle a, jusqu'ici, attaché tant de prix. Parallèlement, la France, si elle veut ménager aussi son indépendance, ne peut entretenir, envers l'Allemagne, qu'une attitude de réserve stricte.

Mais il y a une raison bien plus haute qui rend la guerre franco-anglaise impossible.

Cette raison, c'est qu'un pareil conflit serait une monstrueuse atteinte à la morale humaine.

La civilisation européenne — qui est tout de même la mère de la civilisation moderne — a deux colonnes solitaires: la France et l'Angleterre. C'est la conception des droits de l'individu commune à l'une et à l'autre qui les a unies, au moins autant que l'intérêt, contre la barbare entreprise du germanisme broyeur de liberté. Le jour où l'on verrait ces deux champions du Droit de l'homme se dresser l'un contre l'autre pour un duel fratricide, ce jour-là l'horizon vers lequel l'humanité marche dououreusement s'obscurcirait de nuages si épais que toute espérance en l'avenir disparaîtrait de la terre.

A.

Nouvelles Etrangères

Une mère tente de brûler sa fille

Les locataires de l'immeuble, rue Victor-Massé, 25, à Paris, étaient brusquement arrachés à leurs occupations, par des cris d'atroce douleur qui provenaient de l'escalier. Ils se précipitèrent et aperçurent, véritable torche vivante, une femme qui, hurlant sous la morsure des flammes qui l'enveloppaient, descendait du cinquième étage et, en courant comme une démente, allait s'abattre évanouie au rez-de-chaussée.

Tandis que de toutes parts on s'élançait au secours de la malheureuse, Mme Fourrier, femme d'un petit rentier logé

au cinquième étage, survenait, brûlée elle aussi au visage et aux mains. Elle expliqua qu'en manipulant imprudemment de l'essence près du fourneau à gaz, sa fille Marcelle, âgée de 32 ans, avait mis le feu à ses vêtements.

On transporta la victime, dont le corps était couvert de profondes brûlures, à l'hôpital Lariboisière. Quant à Mme Fournier, après pansement dans une pharmacie, elle remonta chez elle. On admît d'abord cette version de l'accident. La vérité était tout autre.

M. Légrand, commissaire de police du quartier Saint-Georges, se rendit, en effet, à l'hôpital et interrogea la blessée. Celle-ci lui apprit l'effroyable chose : sa mère avait tenté de la brûler vive.

Au cours d'une discussion, Mme Fournier avait renversé sur sa fille une terrine d'essence et y avait volontairement mis le feu.

La mère criminelle fut arrêtée dans la soirée par l'inspecteur Clément. Elle nia énergiquement, mais sans manifester le moindre trouble ou la moindre tristesse.

Depuis longtemps, un désaccord profond régnait entre les deux femmes pour des motifs que l'on ignore encore. C'est sous l'empire de la haine que Mme Fournier aurait tenté de se débarrasser de sa fille en la brûlant vive, avec l'espoir que celle-ci mourrait dans les flammes avant d'avoir pu l'accuser. Elle a été envoyée en prison préventive.

Le réveil religieux en Italie

Il se manifeste, en Italie, un réveil religieux vraiment consolant.

C'est l'*Avanti*, l'organe du parti socialiste, qui en fait lui-même l'aveu. « En ces temps agités et tourmentés, dit-il, les âmes retournent à Dieu en foule. Les églises sont bondées de croyants anciens ou nouveaux. Les nouveaux sont plus « croyants » que les anciens. C'est tout une reprise de sentiment et de mysticisme religieux. Même à Turin, les églises regorgent de fidèles ».

Faisant allusion à la procession qui clôtura le congrès eucharistique piémontais, l'organe socialiste fait remarquer que ceux qui y participèrent en si grand nombre n'étaient pas tous des « bourgeois », mais étaient peut-être en majorité des prolétaires.

C'est une constatation qui a sa valeur.

Attentat anarchiste

Au moment où l'archevêque de Montevideo, Mgr Aragone, pénétrait dans la cathédrale, un jeune homme, Herrera, rédacteur du journal anarchiste *La Battaglia*, a tiré sur lui cinq coups de revolver et l'a légèrement blessé. A la suite de cet attentat, plusieurs anarchistes ont été arrêtés près de la cathédrale. Une autre personne qui se trouvait près de l'archevêque a été blessée à la figure.

Nouvelles Suisses

Lettre de la Ville fédérale

La semaine parlementaire

(De notre corresp. part.)

Berne, le 17 juin 1922.

Ce n'est, certes, pas dans un journal de la Suisse latine que nous irons reprocher aux Tessinois de réclamer un second siège au Tribunal fédéral. Cette revendication est juste en soi, parce qu'il ne peut être contesté que la langue italienne soit insuffisamment représentée à la Haute-Cour, du moment que l'organisation nouvelle a admis la formation de plusieurs Chambres au Tribunal fédéral et que le juge unique de langue italienne ne saurait siéger en même temps, dans toutes les sections.

Ce juge fédéral tessinois en fonction appartient au parti conservateur ; c'est le parti conservateur aussi qui a conduit le Tessin aux honneurs en faisant de M. Motta son représentant au gouvernement fédéral. Le parti catholique n'a donc rien à se reprocher quant à la mise en valeur de la Suisse italienne. Par contre, les radicaux se trouvent en déficit d'amabilité et de prévenance envers le Tessin. Et voilà qu'ils entendent satisfaire les désirs tessinois en envoyant à Lausanne, comme second juge

fédéral de langue italienne, un radical tessinois, M. Garbani, *aux dépens de la Droite catholique à laquelle appartient la repourvue du siège devenu disponible par la retraite de M. Deschenaux* ! C'est violent, injuste et pharisaïque à la fois.

Aussi, la Droite catholique ne veut pas se laisser faire, et présentera, jeudi prochain, la candidature d'un St-Gallois, M. Engeler, vice-président de la Cour d'Appel à St-Gall. La Droite a pris ses deux conseillers fédéraux et trois juges fédéraux conservateurs, sur six, dans les rangs de la Suisse italienne ; le groupe catholique, à l'unanimité, a jugé le moment venu de faire droit à la Suisse alémanique catholique en portant un représentant de la Suisse orientale à la succession de M. Deschenaux. Le parti conservateur st-gallois est le plus fort de tous les partis cantonaux qui se rattachent au parti conservateur suisse ; les St-Gallois mettent 22.000 électeurs sur pied pour la cause catholique ; cette phalange fidèle et importante n'a jamais pu obtenir, depuis 1848, un représentant au Conseil fédéral ou au Tribunal fédéral ! C'est de pure justice que, cette fois-ci, on accède à leurs revendications.

Lorsque, en octobre 1921, les radicaux disposèrent d'un siège au Tribunal fédéral, ils écartèrent la demande de leurs amis tessinois et choisirent un Neuchâtois radical. Aujourd'hui, qu'il s'agit d'une vacance catholique, les radicaux ont le toupet d'en disposer gracieusement en faveur d'un radical tessinois ! Ajoutons que les radicaux qui ne comptent plus que le tiers du corps électoral possèdent déjà 16 des 24 sièges du Tribunal fédéral.

Les socialistes qui ont 41 députés au Conseil national, à peu près le quart, possèdent un seul juge à Lausanne. Ils portent, eux aussi, un candidat (M. Brodbeck). Il est probable que M. Garbani fasse, au premier tour, 90 à 95 voix ; le catholique, M. Engeler, en fera 80 à 85 ; le socialiste, une quarantaine. Un second ou un troisième tour de scrutin seront nécessaires. Renvoyons les commentaires sur les conséquences de cette lutte, superflue mais imposée par les radicaux, à notre prochaine lettre.

Le Conseil national a discuté à fond, de lundi à mercredi, la gestion du Département politique. De mercredi soir à vendredi, la Chambre a commencé le débat sur les allocations de renchérissement au personnel fédéral, pour le second semestre de 1922.

M. Motta, chef du Département politique, a dû s'expliquer longuement sur les questions actuelles de notre politique étrangère. Deux problèmes sont au premier plan : l'affaire russe et l'affaire du Rhin. Pour l'avenir de nos relations avec la Russie, la conférence de la Haye peut être décisive. Ou on arrivera à un arrangement collectif avec la Russie, ou il faudra abandonner cette idée ; alors, la Suisse, comme les autres Etats, recouvrera sa pleine liberté d'action et le moment sera là de procéder à un examen approfondi du problème : savoir si la Confédération, par la reprise des relations officielles ou simplement par des encouragements financiers et des garanties, doit rétablir le trafic avec la Russie.

Quant à la question du Rhin, M. Motta, répondant à un discours virulent de M. Gelpke, a eu l'occasion de réduire à néant les allégations fantaisistes de cet apôtre du Rhin libre qui entend charger le Conseil fédéral de toute la responsabilité, du fait que la Suisse n'a pu, matériellement, atteindre son but qui était d'écarteler les projets de canal latéral et de faire accepter la thèse de la régularisation du Rhin lui-même. Dans la commission centrale du Rhin où la France, l'Allemagne, la Belgique, la Hollande et l'Italie sont représentées aux côtés de la Suisse, aucun autre Etat n'a voulu soutenir le point de vue de M. Gelpke. Lorsque celui-ci a déserté son poste d'expert avant la décision finale, pour ne pas être compromis par la défaite certaine, le Conseil féd. n'a pu faire de même ! Avec ou sans la présence d'une délégation suisse, la commission internationale devait inéluctablement arriver à la décision d'approuver l'établissement du canal latéral ! C'était à prendre ou à laisser. Le Conseil fédéral a donc fait tous ses efforts pour obtenir le maximum de garanties possibles. Les gouvernements de Bâle-Ville et Bâle-Campagne qui, d'abord, ont fait cause commune avec M. Gelpke, se sont ralliés, en connaissance de cause, au point

de vue du Conseil fédéral. Libre à M. Gelpke de se bercer d'illusions ; les autorités responsables ont, elles, à se placer sur le terrain des réalités.

Pour les allocations de renchérissement, on pouvait s'attendre à une lutte assez âpre. Cependant, les représentants du personnel fédéral ont fait profit de la votation populaire du 11 juin qui a démontré que le peuple lui-même n'entend pas céder à toutes les revendications. Les traitements et salaires versés au personnel fédéral ont monté de 185 millions en 1913 à 414 millions en 1922 ! Sur ces 414 millions, le Conseil fédéral veut faire une économie de 14 1/2 millions, alléguant que le renchérissement a diminué sensiblement. Au fond, le personnel regimbe moins contre cette modeste réduction que contre le nouveau système qui sert de base à l'allocation principale. Ce système part du pourcentage de renchérissement, calculé à 70 % pour le second semestre 1922. On voit facilement que la baisse du renchérissement fera tomber progressivement les allocations. Arrivée à 50 % par exemple, la baisse du coût de la vie permettra de réaliser une économie de 60 millions sur les 400. Sans cela, la Confédération n'arriverait jamais à réduire les taxes insupportables des chemins de fer, postes, télégraphes, téléphones, etc. ! Une majorité de 105 voix contre 50 a approuvé le projet de ce système dégressif.

Les mystères d'un disparu

On sait que le receveur d'Avenches, M. Hediger, a disparu le 31 mars passé. Cette disparition n'était pas due à des causes financières — tout, dans la recette, a été trouvé en bon ordre, — et on l'a attribuée à une crise de neurasthénie. Depuis quelque temps, le bruit court dans la contrée que M. Hediger aurait été assassiné par des gens qui savaient qu'il portait sur lui une somme de 800 francs et un document d'une certaine importance. On oppose à cette version la déclaration d'un témoin digne de foi qui affirme avoir rencontré M. Hediger à Dompierre, canton de Fribourg, le 2 avril, soit le surlendemain de son départ d'Avenches.

Ebouillanté

Un douloureux accident est survenu mercredi, à la Chaux-de-Fonds, dans une cour de la rue du Douze-Septembre et a causé un grand émoi dans tout le quartier. Une dame, qui faisait la lessive, avait déposé dans la cour une seille contenant une solution de lissu encore bouilliant. Un jeune bambin de deux ans qui jouait avec un petit char, buta contre la seille et vint choir, la tête la première, dans le liquide bouillant. Les témoins de cette scène se précipitèrent immédiatement au secours du petit, qui dû être conduit d'urgence à l'hôpital, où il a succombé après trois jours de souffrances. C'est le fils de M. Gœrig.

LA RÉGION

HORRIBLE DRAME

Deux vieillards brûlés

Un enfant assassiné

Un drame, qui a fait trois victimes, et qu'enveloppe encore un mystère troublant, s'est déroulé, dans la nuit, au village du Périer, département de l'Isère.

Une maison a été incendiée. Dans les décombres, on a retrouvé deux cadavres, ceux des époux Prat ; et, à cent mètres plus loin, dans un sentier de la montagne, celui de leur petit-fils, François Jacquet, qui avait eu le crâne fracassé.

En face du village de Champchosat, sur l'autre rive de la Malsanne, est bâti à flanc de montagne, le hameau des Roches.

Au matin, malgré la pluie, les habitants de ce hameau se levèrent dès l'aurore, pour se rendre à leur travail. Ils aperçurent, s'élevant de la maison Prat, des fumées suspectes. L'alarme fut donnée dans tous les villages avoisinants.

Sous les ordres du maire, des volontaires parcoururent à toute allure les deux kilomètres qui les séparaient du village de Champchosat. On ne réussit qu'à noyer les décombres. Le feu, en effet, avait tout détruit.

Mais qu'étaient devenus les trois habitants de la maison ? Comme on ne le voyait pas autour des ruines de l'immeuble, on en conclut qu'ils étaient demeurés tous les trois dans les flammes. Aussitôt, sous les ordres de M. Rouard, maire, on fouilla les décombres avec précaution.

Vers 8 heures du matin, le corps, horriblement carbonisé, de Mme Prat, fut retrouvé qui reposait sur les ressorts d'un sommier détruit par le feu.

Vers 10 heures, dans la grande pièce qui servait de cuisine et de salle à manger, on trouva un paquet de chairs carbonisées. C'étaient les restes du robuste vieillard qu'était M. Pierre Prat.

Un nouvel incident, cependant, allait jeter la terreur parmi les sauveteurs déjà fort impressionnés.

Au flanc de la montagne, dominant le village de Champchosat, se trouve le petit hameau des Essures.

Un jeune homme de ce hameau, le fils Béchire, accourait, lui aussi, vers le lieu du sinistre, quand, dans un sentier abrupt se dressa devant lui un chien — le chien de la famille Prat — qui aboyait furieusement.

La bête, cependant, ayant reconnu le jeune Béchire, se tut, puis s'arrêta soudain.

Et le jeune homme se trouva en présence d'un corps étendu au milieu du sentier, la face contre terre, le crâne ouvert, la cervelle jaillissant par une affreuse plaie.

Le jeune homme bondit vers la maison Prat et signala la découverte qu'il venait de faire.

Le cadavre étendu au milieu du sentier était celui du jeune François Jacquet, petit-fils des deux vieillards carbonisés.

On croit qu'il s'agit d'un drame intime de famille.

Aux dernières nouvelles, il ressort de l'autopsie des cadavres, qu'un crime atroce a été commis et que, à moins de découvertes nouvelles, il ne s'agit aucunement d'un drame de famille.

Poignée de petits faits

— Les gouvernements hongrois, japonais et chinois sont constitués. Les noms de ceux qui en font partie ne diraient rien à nos lecteurs.

— Le Conseil fédéral a choisi comme modèle de la nouvelle pièce de cinq francs le projet Burckhardt, représentant une tête d'homme.

— Jeudi matin, les ouvriers occupés au chantier de secours de la correction du Tiefenbach (Zurich) se sont mis en grève, considérant qu'ils ne pouvaient continuer à travailler pour « le salaire de famine d'un franc l'heure ».

— Un garde-chasse a réussi, lundi passé, à découvrir un nid d'aigle à la Schnebergfluh, Lucerne. Il y trouva un aiglon dont les ailes mesuraient 1 m. 10. Le garde a pris le jeune aigle pour l'élever chez lui.

— Les journaux st-gallois rapportent que l'autre jour, de grand matin, un vieillard de 74 ans, André Büchel, employé communal à Trosters (Vorarlberg), s'était rendu aux champs pour faucher en compagnie d'un jeune homme. A un certain moment, le père Büchel voulut aiguïser sa faux et se baissa en vue de prendre une touffe d'herbe pour la nettoyer. En ce faisant, il recula d'un pas. A cet instant, il fut atteint à la jambe par la faux de son compagnon, qui travaillait à quelque distance derrière lui. Une hémorragie se déclara aussitôt et M. Büchel, complètement saigné, ne tarda pas à rendre le dernier soupir.

— Le vapeur « Avare », de 8220 tonneaux, appartenant au Lloyd Brasileiro, a chaviré en sortant des chantiers de construction de Hambourg, Allemagne.

Le navire, qui était traîné par quatre remorqueurs, s'est retourné.

Cent douze personnes ont été sauvées, mais une centaine d'autres ont été tuées ou blessées.

— Les journaux italiens annoncent que le roi a décidé de donner à l'Etat tous ses meubles artistiques et les objets d'art qu'il possède dans les palais royaux de Moncalieri, de Milan, de Gènes, de Venise, de Florence et de Naples. Le souverain lègue également à l'Etat une importante bibliothèque comptant 3839 volumes qui se trouve dans le palais royal de Venise.

— Un incendie qui s'est déclaré à la station Arvene, à Long-Island, Amérique, a détruit 400 chalets et hôtels, 20000 personnes sont momentanément sans abri. Les dégâts sont évalués à 2 millions de dollars.

— Samedi s'est ouvert, à Zurich, dans la grande aula « auditorium maximum » de l'Université, le 5e congrès des étudiants suisses, qui réunissait des délégués de Zurich, Genève, Lausanne, Berne, Neuchâtel, St-Gall et de la Federazione Gorliardica (Tessin).

— Samedi soir vers 9 h. 1/2, le feu s'est déclaré dans les dépendances agricoles du château de Vernier, Genève, et a détruit des quantités de fourrage et un important matériel. Un veau est resté dans les flammes. Les dégâts dépassent cent mille francs, couverts par des assurances.

Nouvelles Locales

† Le Dr Henri Jaccard

Botaniste

On nous écrit :

Le matin du 13 juin dernier, nous recevions la pénible nouvelle de la mort de ce vénérable collègue, un des doyens de notre Murithienne et en même temps un des plus intrépides pionniers de la flore Valaisanne.

M. Jaccard était originaire de Ste-Croix. Il était le fils d'un modeste instituteur primaire et pratiqua lui-même l'enseignement pendant de longues années au collège d'Aigle. C'était un autodidacte ; il n'avait suivi que les cours du collège de Nyon, et pendant toute sa vie il a été aux prises avec les difficultés de l'existence, donnant jusqu'à un âge avancé, des cours privés pour subvenir à l'entretien d'une vie de plus en plus difficile. Ces circonstances accroissent le mérite de notre regretté collègue.

Son œuvre capitale est, le « Catalogue de la Flore Valaisanne », qui parut en 1895, dans les nouveaux Mémoires de la Société Helvétique des Sciences Naturelles. Ce grand travail est indispensable à tous ceux qui veulent faire des recherches sur la flore de notre canton. Dans le principe, il aurait dû être l'œuvre de la Murithienne, mais comme il arrive malheureusement souvent chez nous, une partie de ses promoteurs jugea plus facile de laisser la besogne à d'autres. C'était en 1882 à la réunion de Brigue.

La société décidait de commencer ce travail par l'étude du Valais inférieur, du Léman au coude du Rhône et au Col de Balme. « M. Jaccard est chargé de condenser les travaux ». Deux ans plus tard Jaccard avait parcouru toutes les Alpes de la contrée, mais personne ne lui avait envoyé de matériaux à condenser. Voyant cela, il continua seul l'œuvre commencée, parcourant, le carnet à la main, les régions les plus délaissées, accumulant les découvertes et les observations intéressantes. C'est donc de son courage et de son inlassable activité, qu'est née cette Flore valaisanne, qui fut le point de départ de nombreux autres travaux qui n'auraient pu être entrepris sans elle.

Dans ces dernières années, de très nombreuses recherches étant venues augmenter la somme des connaissances de la Flore valaisanne, M. Jaccard commença la publication d'un supplément, qui, du reste, était vivement désiré par le monde scientifique suisse. Malheureusement, il était déjà aux portes de la vieillesse et de pénibles infirmités ralentirent son zèle. C'était un vaillant, il voulait se croire jeune, et aller courageusement au bout de la tâche entreprise. On peut dire de lui qu'il est tombé l'outil à la main.

En dehors de ce travail de grande haleine, M. Jaccard a mené à bien beaucoup d'autres publications fort intéressantes : Catalogue des Coléoptères du district d'Aigle, etc., et Toponymes divers. Ces dernières ont été assez vivement discutées, mais elles n'en restent pas moins comme des témoignages du tempérament investigateur de notre collègue.

Notre société valaisanne des sciences naturelles perd en lui un membre dévoué, qui, pendant de longues années, assumait la tâche souvent ingrate d'éditeur du Bulletin.

En 1919, la société vaudoise des sciences nat., dont il était membre émérite, fêtant son centenaire, l'Université de Lausanne lui décerna, à cette occasion, le titre de Docteur Honoris causa. Tous ses collègues et amis se réjouirent de cette distinction, parce qu'elle consacrait toute une vie d'inlassable dévouement à la science, dans des conditions particulièrement difficiles.

La Murithienne, reconnaissant ses mérites, l'avait nommé membre honoraire, en 1876, et son activité n'a pas été sans donner de l'entrain à ses autres collègues.

M. Jaccard était dans 78^e année.

Alpinus.

Le Congrès des Cheminots

Dimanche, le Congrès des cheminots s'est tenu à Berne et a voté la résolution suivante à l'unanimité :

1. La Fédération suisse des cheminots soutiendra par tous les moyens à sa disposition les mesures prises par l'Union syndicale suisse pour lutter contre la prolongation de la durée du travail, prévue par le nouvel article 41 de la loi sur les fabriques proposé par le Conseil fédéral.

Elle charge ses représentants à la commission paritaire de la loi sur la durée du travail, de lutter énergiquement contre toute tentative d'amodirer les dispositions d'application de cette loi et proteste contre l'attitude unilatérale prise jusqu'ici par le Département des chemins de fer dans la question des vacances des ouvriers auxiliaires et en particulier comme autorité de surveillance, vis à vis du sabotage de la loi par de nombreuses administrations de chemins de fer privés.

2. En ce qui concerne la baisse des salaires, le congrès partage le point de vue exprimé dans la résolution adoptée par le congrès extraordinaire de l'Union syndicale suisse. Les propositions du Conseil fédéral au sujet de la baisse des salaires du personnel fédéral pour le 2e semestre de 1922 sont en contradiction flagrante avec ce point de vue et ne s'expliquent que par le fait que le Conseil fédéral est emporté par le courant réactionnaire. Cette injustice cause un profond mécontentement dans les rangs du personnel et influence défavorablement sa joie au travail et son sentiment de responsabilité. Le congrès décline énergiquement toute responsabilité pour les conséquences préjudiciables à nos entreprises de transport qui en résulteraient. Cette responsabilité retombe sur le Conseil fédéral et sur les organes qui approuvent sa fâcheuse politique des salaires.

3. Le congrès considère l'entrée en vigueur immédiate de la nouvelle loi sur les traitements comme l'unique moyen d'assainissement et invite le Département des finances à tenir enfin les promesses faites depuis bien des années en ce qui concerne la présentation aux Chambres d'un projet définitif.

La Caisse-maladie chrétienne sociale suisse

On nous écrit :

La Caisse-maladie chrétienne sociale suisse vient de publier son rapport annuel pour 1921. Nous lui empruntons les renseignements suivants :

La Caisse-maladie chrétienne sociale a augmenté de 7.400 membres, si bien qu'elle comptait, à la fin 1921, 48.000 membres, dont 20.000 enfants.

197 sections ont payé les 2/3 des soins médicaux et 54 le total. (Depuis 1922, toutes les sections payent les soins médicaux au complet).

Le rapport donne également des renseignements intéressants sur l'assurance infantile. Il constate que dans l'assurance libre, les frais médicaux atteignent en moyenne 9 fr. 80 par membre, tandis qu'ils s'élèvent à 11 fr. 35 dans l'assurance obligatoire.

Les prestations totales de la Caisse-maladie en indemnité de maladie, d'accident, d'accouchement et de décès ont atteint la somme de 603.000 fr. et celles pour soins médicaux, pharmaceutiques, hôpital et sanatorium 537.000 fr. L'assurance infantile a coûté 200.000 fr. La Caisse a donc fourni, en 1921, un total de prestations de 1.340.000 fr. auxquels s'ajoutent encore environ 20.000 fr. distribués en secours extraordinaires. 136 cas de maladie ont coûté à la Caisse plus de 500 fr. chacun, pour les seuls soins médicaux.

Depuis 1910, la Caisse-maladie chrétienne sociale a versé plus de 5 millions à ses membres, en soins médicaux et indemnités journalières. Les membres ont touché 912.000 fr. de plus qu'ils n'ont versé en cotisations.

L'assurance invalidité par accident a versé 15.000 fr. pour accidents entraînant la mort ou l'invalidité totale ou partielle. Dans 14 cas, la Caisse a versé l'indemnité maximale, soit 1000 fr.

Un tableau spécial du rapport nous montre la proportion qu'il y a entre les prestations de la Caisse et la subvention fédérale depuis 1914. Ces chiffres prouvent la nécessité de la révision des articles 35 et 36 de la loi fédérale dans le sens d'une augmentation et d'une répartition équitables de la subvention fédérale.

Au 1er mai 1922, le nombre des sections était de 300 (une seule section est comptée par localité même s'il y a une section adulte et section infantile) et les membres de 50.000. Cela est une preuve suffisante de la validité de la Caisse.

Son développement serait encore bien plus grand si elle pouvait admettre tout le monde, ce qui n'est pas le cas. Car elle est une Caisse fermée et il faut faire partie des organisations chrétiennes sociales, ou tout au moins être sympathiques à leurs idées, pour être admis dans la Caisse-maladie chrétienne sociale. Cette Caisse peut donc être considérée comme assurance catholique et comme telle, elle devrait pénétrer encore davantage parmi nos populations catholiques.

Le rapport annuel ainsi que tous renseignements sur la Caisse-maladie chrétienne sociale suisse peuvent être demandés au Secrétariat pour la Suisse romande, Route Neuve, 6, à Fribourg.

Tir cantonal de Bex

Diverses critiques se sont élevées parmi les tireurs, dont la *Gazette des Carabiniers* en particulier s'est fait l'écho, au sujet d'un nouveau système de contrôle des passes de tir, dit système Stüssi.

Le Comité de Tir cantonal de Bex écrit à ce propos :

Les passes à toutes les cibles seront reliées à un *livret de tir ordinaire*, si bien que les tireurs n'ont pas à en redouter la perte. Grâce à cette combinaison, l'étui prévu est supprimé, et l'entreprise du tir ne le remettra que sur demande formelle. Les tireurs bénéficieront ainsi des avantages incontestables du système : contrôle automatique, suppression du stationnement devant les guichets à l'heure du départ des trains, etc. Si chacun veut bien ne pas négliger de signer tous les coupons restant en mains du Comité en vue du classement, le contrôle des résultats devient donc inutile, et le tireur peut quitter le stand sans aucune crainte. Il n'a à se présenter qu'à la caisse pour le paiement de ses cartons et coups centrés, ainsi que pour le retrait de la couronne et des primes en nature.

Les tireurs ne doivent pas avoir de préjugés au sujet du système Stüssi. Il offre des avantages indéniables pour la rapidité du contrôle ; il a été introduit dans le seul but de parer aux retards et aux inconvénients qui résultent d'une affluence de tireurs.

Sion. — Le Cimetière. — (Corr.)
L'administration communale se préoccupait, il y a quelques années déjà, du fait que le cimetière devenait trop exigu et ne répondait plus aux nécessités présentes ; c'est ainsi qu'une commission fut chargée, au cours de la période législative précédente, d'étudier l'opportunité de l'agrandissement ou du transfert du cimetière.

Cette commission, estimant que cette question était intimement liée au développement de la ville, décida de ne pas faire de propositions aussi longtemps que la révision du plan d'extension ne serait pas entreprise. La nature de cette décision permet de supposer que cette commission, à première vue, du moins, jugeait le transfert préférable à l'agrandissement.

Depuis lors, le manque de tombes disponibles s'est aggravé considérablement, de sorte que la commission du cimetière crut ne pas devoir ajourner davantage l'étude de cette question. Elle s'en occupa au cours de quelques séances et déposa un rapport bourré de statistiques dont voici les conclusions :

(A signaler en passant, que la moyenne des décès depuis 1890 est, pour la ville de Sion, de 127 habitants par année, soit le 20/1000.)

Deux solutions se présentent : la première, l'agrandissement du cimetière actuel ; et la seconde, son transfert dans un autre endroit mieux approprié. L'agrandissement exigerait une surface totale de 5500 m², dont le coût serait d'environ 100.000 fr. Le transfert à la Plattaz par exemple, entre les vignes et la route cantonale, au levant du chemin du Mont, entraînerait une dépense que la commission évalue à 150.000 fr.

Si l'agrandissement présente l'avantage d'une dépense moins élevée, il a l'inconvénient, comme il ne peut s'exécuter que dans la direction du sud, d'entraver le développement de la ville, et, de plus, dans un avenir plus ou moins rapproché, le cimetière sera devenu insuffisant et il sera très difficile de l'agrandir. D'autre part, chose importante, il est mal situé au point de vue sanitaire, parce qu'il domine la ville.

Le transfert entraînerait une dépense

plus considérable il est vrai ; il froisserait peut-être tout d'abord certaines habitudes ou certains sentiments, mais, par contre, il serait préférable au point de vue sanitaire. Son agrandissement postérieur serait facile, et lorsque le cimetière actuel serait désaffecté, l'agrandissement de la ville pourrait se faire plus librement.

Aussi, la commission conclut-elle au transfert du cimetière dans les vergers de Plattaz. Elle demande, en outre, d'ouvrir un concours d'idées en vue de déterminer l'emplacement définitif, la distribution et la décoration du cimetière à créer.

Tache phylloxérique à Leytron.

Une tache phylloxérique, de la même nature que celle de Ravanay, a été découverte, vendredi 16 courant, dans le vignoble de Leytron, par M. Choffisse.

Les mesures prises sont les mêmes que celles adoptées sur le territoire de Chamoson.

Nous tenons à signaler aux propriétaires de la région, le danger que peut présenter l'emploi d'ouvriers qui auraient travaillé dans le vignoble vaudois et qui se rendraient dans les vignes du pays sans avoir subi au préalable une désinfection minutieuse de leurs chaussures et un brossage de leurs vêtements.

Service cantonal de la Viticulture.

La race d'Hérens au comptoir de Lausanne. — On nous écrit :

La Direction du comptoir suisse des industries alimentaires et agricoles à Lausanne, avec le concours des Fédérations d'élevage, a l'intention d'organiser, cet automne, aux écuries du comptoir, à Lausanne, un marché-exposition de bétail suisse. Les animaux seront classés et primés par un jury intercantonal.

La Direction du comptoir pense organiser une journée savoyarde qui coïnciderait avec ce marché-exposition, dans le but de faciliter les relations commerciales entre les agriculteurs-exposants et les agriculteurs savoyards.

Dans un but de réclame, la Fédération des syndicats d'élevage de la race d'Hérens est disposée d'exposer, à ses frais, les 10 plus beaux sujets de race qui lui seront présentés par des propriétaires faisant partie d'un syndicat affilié. Les animaux seront, si possible vendables et, pour les taurillons, nés avant le 1er janvier 1922.

La dite Fédération fournira aux intéressés tous les renseignements désirés.

Fondation pour la vieillesse. — (Corr.)

Le résultat global des collectes cantonales de 1921 pour la Fondation « pour la Vieillesse » atteint 472.000 fr., alors qu'il avait été de 420.000 fr. en 1920. En réalité, cette augmentation est plus considérable encore, attendu que la somme de 472.000 fr. représente le résultat net, après déduction de tous les frais de collectes, tandis qu'auparavant il s'agissait du résultat brut.

Environ 3800 vieillards des deux sexes ont pu recevoir des subsides en 1921, pour plus de 345.000 fr. En outre, quelque 100.000 fr. ont été attribués à des asiles existants ou en formation, ainsi qu'à des institutions en faveur de la vieillesse.

Si réjouissants que puissent paraître, ces résultats atteints en temps de crise économique intense, les moyens à disposition sont cependant loin de suffire aux besoins de la vieillesse indigente en Suisse. Plus la Fondation prend racine dans toutes les régions du pays, plus aussi se découvrent des vieux qui ont besoin qu'on s'intéresse à eux. La Fondation espère, dès lors, trouver un appui toujours plus efficace dans toutes les classes de la population suisse.

La couronne autrichienne.

Il ne s'agit pas de la couronne que portaient les Habsbourg avant la guerre qu'ils ont déchainée, mais de celle qui représente l'unité monétaire de leur pays. De chute en chute, cette couronne en papier est tombée, vendredi, à zéro. Le billet autrichien ne vaut plus que ce qu'en peut donner l'acheteur de vieux papier.

Les souverains de l'empire monétaire sont aujourd'hui le dollar, le franc suisse et la livre sterling. Le premier s'échange contre de l'or ; le second est légèrement en-dessous de sa valeur en or ; la troisième s'en rapproche.

Dans le lointain, cette grande déchue qu'est le mark allemand regarde avec saisissement le triste sort de sa cousine la couronne, tandis que les

francs français et belges attendent le moment où l'Allemagne aura fait honneur à ses engagements et une diminution de l'inflation, pour reprendre leur marche, du côté de la parité avec l'or.

Pour en revenir à la couronne, disons que les caisses des chemins de fer et des bateaux suisses ont été invitées à refuser impitoyablement cette pauvresse. La nécessité a de dures lois.

L'Harmonie de Martigny à Genève

Du *Journal de Genève* :

Revenant d'une tournée dans la Haute-Savoie en auto-cars, par St-Gingolph, Thonon, Annemasse, Bonneville, Flumet, Chambéry, Aix, Annecy, St-Julien, l'Harmonie municipale de Martigny-Ville est arrivée place du Molard samedi, à 18 h., par tramway spécial.

Reçue par les associations de la colonie valaisanne de Genève, par la Fanfare municipale de Plainpalais et par une délégation nombreuse de la Nautique avec drapeau, ainsi que des Cadets, l'Harmonie de Martigny s'est dirigée, par le pont des Bergues et les quais, vers le Cercle valaisan, place Chevelu. Les locaux du café du Midi et la petite esplanade étaient visiblement insuffisants à contenir tout le cortège et les curieux qui s'étaient mis à sa suite.

M. Louis Courthion, président de la commission de réception et du Cercle valaisan, a souhaité la bienvenue aux musiciens ses concitoyens, en leur rappelant le grand essor que Martigny a pris de son propre souvenir. Il a dit les rapports de tout ordre qui existent dès les origines de l'histoire entre les deux cantons qu'arrose le Rhône : les guerres contre Jules César, contre la Savoie, contre les évêques dévoués à cette dernière, les destinées toujours parallèles jusque sous la Révolution et sous Napoléon des départements plus ou moins éphémères du Léman et du Simplon, et enfin leur entrée simultanée dans la Confédération suisse.

A côté de ces rapports de similitude, il a fait ressortir ceux qui résultent des oppositions entre une ville sans territoire et un vaste territoire privé de centre unique, d'où il est résulté que c'est spécialement sur le Valais que s'est portée l'expérience et la recherche des savants et des intellectuels de tout ordre que Genève a produits ; recherches qui ont contribué à l'attachement que tant de touristes genevois vouent aux Alpes du Valais.

Le concert donné le soir au Jardin anglais, un peu retardé par un temps incertain, a attiré un public très nombreux. Une gerbe de fleurs a été remise par Mlle Cottet, au nom de la Colonie valaisanne de Genève, à M. Tasset, directeur de l'Harmonie, de même qu'une grande palme avait été offerte à son président, M. Alphonse Orsat, par la même jeune fille.

Le programme, composé principalement de morceaux classiques, a été fort applaudi. L'ouverture de *Guillaume Tell* fut unanimement acclamée, de même que le morceau final, la *Housarde*, de L. Gamme, enlevé avec un entrain vigoureux.

Bex. — Un Festival Lecomte. — (Corr.)

Les grandes fêtes musicales ne fisonnent pas dans notre contrée, aussi est-ce avec plaisir que nous pouvons annoncer qu'un Festival Lecomte s'organise à Bex pour le 2 juillet prochain.

Cette importante manifestation, où participeront environ 250 musiciens, se déroulera au Stand sous la nouvelle et spacieuse cantine du Tir cantonal.

Le programme musical sera d'une tenue artistique de tout premier ordre ; il comprendra des morceaux exécutés par l'Harmonie de Monthey, l'Harmonie de Chamoson, créée complètement par M. Lecomte, l'Helvétia, la fanfare d'Ardon, la Collobérienne de Collombey, et l'Union Instrumentale de Bex. Nous aurons également le privilège de voir M. Lecomte aux prises avec ses musiciens dans plusieurs morceaux d'ensemble qui termineront le grand Concert de l'après-midi.

Disons, pour être complet, que cette manifestation coïncidera avec les tirs d'essai de la cibleserie du Tir cantonal. Plusieurs grands cortèges sont prévus ainsi qu'un Concert de l'Union instrumentale de Bex, donné pendant le banquet de midi.

L'école du parfait douanier.

Depuis lundi, les contrôleurs douaniers de toute la Suisse suivent un cours d'instruction technique à Berne sous la présidence de la direction générale des douanes. La durée de ce cours sera de 12 à 14 jours.

Fêtes, Conférences, Convocations et Sports

Fête d'athlétisme du 25 juin à Monthey.

Cette manifestation, la première de ce genre en Valais, s'annonce particulièrement brillante, tant par l'ampleur de la fête qu'organise le F.-C. Monthey, pour divertir ses hôtes d'un jour, que par la participation des athlètes, dont le nombre d'inscriptions a dépassé les espérances des organisateurs.

Tel grand club vaudois spécialiste en athlétisme, nous annonce l'arrivée de 20 de ses champions. Et les autres sociétés, tant valaisannes que vaudoises, se préparent à nous déléguer de nombreux représentants.

Du côté purement technique, c'est donc la réussite assurée, et il sera intéressant de voir aux prises nos Valaisans qui débutent avec les champions du canton voisin et amis qui sont certainement les meilleurs athlètes de notre pays.

Quant à la partie récréative, nous n'avons qu'à rappeler les autres manifestations de notre localité, pour être sûrs qu'elle sera en tous points parfaite. Le F.-C. Monthey tient à laisser à notre localité sa réputation de parfaite organisatrice et il s'y emploie de toutes ses forces.

Au surplus, la seule participation de notre « Harmonie municipale » est un sûr garant de la réussite de cette partie du programme. Le prestige de notre vieille marine décidera les moins enthousiastes.

La Commission de presse.

Deux trains de ravitaillement.

Le comité suisse de secours aux enfants à Berne, patronné par le Conseil fédéral, a reçu 19.000 francs du Mouvement de la jeunesse suisse romande en faveur des enfants affamés russes. Cette somme est employée pour les trains de ravitaillement suisses expédiés aux régions affamées en Russie.

Le premier train de 40 wagons du comité suisse est bien arrivé à Tzarizyne le 17 mai et les cuisines suisses ont été immédiatement ouvertes par les délégués suisses, qui surveillent la distribution des vivres aux enfants affamés. La délégation suisse se compose exclusivement de citoyens suisses engagés par le comité à Berne. Elle compte jusqu'à présent sept personnes.

Un deuxième train est en préparation et le comité accepte avec remerciements de nouveaux dons en espèces et en nature.

Les marchandises sont contrôlées à l'arrivée par les délégués du comité. Celui-ci tient le public suisse au courant de la distribution par un bulletin périodique qui sera remis à tout intéressé.

Le régime des alcools.

Au début de l'an prochain, le peuple devra se prononcer sur la révision des articles 31 et 32 bis de la Constitution concernant le régime des alcools ; il s'agit de l'extension du monopole à la distillation des fruits et de la réglementation du commerce des boissons fermentées.

Sur la proposition de M. Musy, le Conseil fédéral a décidé que ces deux articles seraient soumis séparément à la votation populaire.

†

Mme Julia DENIER et ses enfants, à Liddes, remercient sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné tant de sympathie à l'occasion de leur grand deuil.

On cherche EMPLOI

pour jeune homme de 15 ans fort et bonne santé, dans un hôtel à la montagne pour aider à la cuisine. S'adresser au Nouvelliste sous O. G.

On demande de suite un

bon domestique

de campagne, de bonnes mœurs, sachant faire tous les travaux. S'adres. avec prétentions de salaire à F. Gay, Saillon.

- AVIS -

Les BANQUES SOUSSIGNÉES DE LA PLACE DE MARTIGNY ont décidé de ramener, dès maintenant, au CINQ POUR CENT, le taux maximum des dépôts à terme.

Martigny, le 16 juin 1922

Closiot & Cie, Banque de Martigny Tisserand Frères & Cie
Banque Coopérative Suisse Banque Troillet (Martigny et Bagnes)

Favorisez votre Journal par vos Annonces

Banque Tissières Fils & Cie

MARTIGNY

reçoit des dépôts d'argent en

Dépôts à terme aux meilleurs taux du jour

Comptes-courants à vue 3 1/2 0/0

Caisse d'épargne 4 1/2 0/0

Comptes-courants bloqués (taux à convenir, suivant terme et montant)

CHANGE

Nous reprenons au 100 % de leur valeur, les titres :

Emprunt du Valais, 6 %, 1921 et aux meilleures conditions, les titres :
Emprunt du Valais, 5 %, 1918, et sous titres fédéraux et cantonaux au 6 %, 5 % et 4 1/2 %.

Bon ouvrier

pour la vigne est demandé pour longue période chez E Leyvraz, Dézaley Rivaz 16x2

L'Entreprise des travaux de Barberine. Martin Baratelli & Cie, à Fmossion, cherche pour de suite quelques bons charpentiers

Bonne paye, logement et pension assurés sur place. Ecrire ou se présenter au Bureau de l'Entreprise, à Emossion.

Pour une bonne famille de Lausanne, de 8 personnes, on cherche une

Cuisinière

de 25 à 30 ans, sachant faire une cuisine soignée. 75 frs. par mois pour commencer. Entrée fin juin. Ecrire avec références et phot. graphie à Madame Adrien MERCIER, Chailly s/ Lausanne. 1705

On demande de suite pour la saison d'été, une

bonne laveuse

de linge. Adres. offres à la Direction du Grand Hôtel, à MORGINS.

Ménage de 5 personnes demande

JEUNE FILLE

sachant cuisiner et étant au courant d'un ménage soigné. S'adres. à Mme Jaques, Villa Albano, Av. de l'Eglise Anglaise 12, Lausanne. 1712

Représentant

demandé à la provision pour le Valais et Lavaux, par agent d'importante fabrique de Biscuits, Confiteries, Chocolats Suisse Import St-Martin, 12, Lausanne. 1708

Agents actifs

sont demandés en VALAIS, pour Compagnie d'assurances. Branches INCENDIE, VOL, VIE.

Offres avec références Case postale 18073, à Lausanne (poste centrale). 1711

JEUNE FILLE

honnête, catholique, âgée de 26 ans, cherche place pour aider dans petit ménage et servir au café si possible. Faire offres à M. FATIO, Douanes Suisses, St-Prox, (Vaud).

A VENDRE pour cause de double emploi

Auto-Martini

2 pl. 10 HP Fr. 4500.—

AUTO - BUIRE 4 pl. 12/16 HP Fr. 6500.— revisée peinture neuve. 1683

Facilités de paiement. Case post. 2236, Sion.

Café I Café I

J'offre directement aux consommateurs Café vert, garanti de qualité supérieure, à fr. 1.90 le kg.; grillé à fr. 2.60 le kg., en sac de 2 1/2, 5 et 10 kilos, contre remboursement.

Jean LEPORI, Import. Café, Massagne pr. Lugano (Tessin)



Viticulteurs !

Préservez votre récolte de l'oïdium et du mildiou, et employez les produits

"Debex"

les mieux préparés et les plus efficaces :

Soufre cuprique
Bouillie Bourguignonne simple
Bouillie au soufre mouillable

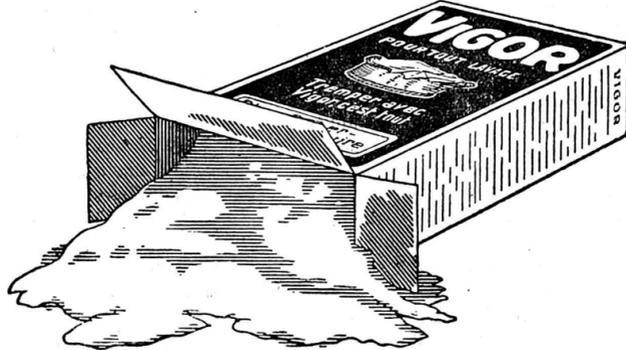
Vente pour le Valais, Torrlone frères & Cie, à Martigny et chez tous les négociants. 1706

Essayez le procédé au

VIGOR

Tremper le soir, | Rincer le matin,
sans cuire, | sans froter.

Dans le bain moussieux du Vigor toute la saleté se détache et sort du linge. Le Vigor rafraîchit les tissus et leur donne cette senteur de propreté qui réjouit le coeur de toute ménagère.



Savonnerie Sunlight Olten.

V5

VALESIA



LIQUEUR HYGIENIQUE aux Bourgeois de Sapin & aux Plantes des Alpes

FRÈRES PELLISSIER ST. MAURICE (VALAIS)

1491

GEX & C^{IE} SUCESSEURS

Médailles d'Or et Diplômes d'honneur

Zurich 1883

Anvers 1885

Neuchâtel 1887

Paris 1890

Genève 1896

Milan 1906

Sion 1909

Berne 1914

Lille-Fribourg-Liège.

1491

Banque Commerciale valaisanne

CH. EXHENRY & Cie - MONTHEY

Correspondant officiel de la Banque Nationale Suisse

CHANGES billets de banque, monnaies, chèques Achat et vente aux cours de la Bourse

Toutes opérations de Banque.

Pale les dépôts aux meilleures conditions du jour.

La terreur des aiguiseurs

C'est l'aiguise-couteau « SUBITO » merveilleux, pratique, inusable, bon marché. Prix fr. 1.25. M FESSLER, Martigny-Ville.

HUILE ORIENTALE

contre les mouches et les taons

Produit supérieur, ne brûle pas le poil, ne le salit pas et n'infecte pas les écuries. 1586

Estagnons de 4 fr. franco contre remboursement par la

PHARMACIE de l'ABBATIALE à PAYERNE

- BEX -

Tir cantonal Vaudois et Tir fédéral de maîtrise

7-18 Juillet 1922

Dotation : 300.000 francs.

Demandez le plan de tir à M Paillard, notaire, BEX.

ON DEMANDE Jeune homme

sérieux, à l'année, pour travaux vignes et campagne. S'adresser à M. VOUTAZ, Av. du Château, Aigle.

ON DEMANDE encore des filles de cuisine

et une femme de chambre. S'adr au Grand Hôtel à Morgins.

A VENDRE

une voiture à deux bancs ainsi qu'un fort char de 16 lignes à deux mécaniques, ayant très peu servi.

S'adresser Ch. Vaudroz, rue Vagelin, BEX. 1701

Fournitures pour préparer soi-même

bonne piquette

Fr. 11.50 par 100 litres. Albert MARGOT 2. route du Tunnel. LAUSANNE. 1692

Vins étrangers

blancs et rouges au plus bas prix.

Envoi partout en fûts prêts à partir de 50 lit.

Deslarzes & Vernay, SION. 1196

Lard maigre

fumé, le kg. Fr. 3.20

SAUCISSES

extra. le kg. Fr. 2.80 Bouilli depuis Fr. 2.— le kg — Grasse de bœuf, Fr. 1.50 le kilog.

Boucherie AUDERSET, Cheneau de Bourg, LAUSANNE 1700

Le « Nouvelle valesian » 10 continues le numéro.

Viticulteurs ! !

La Cie des Produits électro-chimiques S. A. à Bex, dispose en ce moment d'un petit contingent de

Savons de pyréthre

au prix de fr. 2.60 le kilog. Livraison immédiate, sauf vente. 1718

Soins des gencives

Déchaussement des dents Dr DERIAZ, spécialiste Av. Rumine, 5, Lausanne.

A VENDRE, faute d'emploi une bonne

JUMENT

ragote, de 8 ans. S'adr. à VOUILLOZ-Maurice Saxon. 1715

Vins à l'emporter

garantis naturels rouges et blancs. 1255

Qualités et prix sans concurrence sur la place.

« AU PRIX DE FABRIQUE, » Ch. Darbellay, Avenue de la Gare, SION.



KRISIT Poudre à nettoyer

Henkel

Viande et Charcuterie

Bouilli av. os, le kg. Fr. 1.10 Rôti sans os, 2.—

Viande fumée 2.20 Saucisses et Saucissons 2.25

Salamis 3.25

Viande déossée, pour charcuterie le kg. 1.90

1/2 port payé à partir de 2 kgs. Boucherie Chevaline Centrale Louve, 7 Lausanne

Maison recommandée

FILLE de Magasin

pouvant fournir de bonnes références et connaissant quelque peu la couture est

demandée dans un magasin de tissus, confections d'une importante localité du Bas-Valais.

Faire offre au bureau du Journal. D F. M.

ON DEMANDE forte fille d'office

Bon gag. Entrée de suite. S'adr. Hôtel Beau Site, Baugy s/ Clarens.

Dr MERMOD

Lausanne

Nez - Gorge - Oreilles de retour

Beurre frais de Charavex

GARD-BELLI

Martigny-Bourg

Téléphone 15.

A VENDRE

faute d'emploi pour un petit attelage 1 char à ridelles sur ressort ; 1 dit avec échelles à foins. S'adr. à C. Chollet, boulanger, Lavey-Village.

Particuliers

Porrini's Café Import. cherche dans chaque village dépositaires. Ecrire sous chiffre

O. F. 12040 V. à Orell Fussi-Annonces, Sion.

A vendre une jolie petite chienne de luxe

bonne gardienne. S'adresser à Publicitas S. A. Sion sous

chiffre P 11095 S.

PIERRISTES

On demande 4 bons tourneurs sur gouttes rubis ainsi qu'un tourneur de glaces. S'adresser à W. MAYOR. Lucens (Vaud).

Souliers militaires

Cuir très souple qualité supérieure Série 40 à 47

Fr. 21.50

ECHANGE — ENVOI A CHOIX

Maison d'expédition ULYSSE CAMPICHE Tunnel 4, Lausanne.

Economisez du 50%

sur la chaussure en portant 6 mois de l'année, nos espadrilles brunes ou blanches, de qualité supérieure, à Fr. 3.50, 3.75, 4 —

M. Fessler, Martigny-Ville.

Avis aux intéressés

LIQUIDATION RAPIDE de plusieurs vases de cave de la contenance de 1500 à 3000 litres, bossettes, déchargeoire, ainsi que d'un presseoir de 80 brantées à prix exceptionnellement

avantageux. S'adresser au Bureau du Journal sous R. L.

L'Edition 1923 des

Almanachs Suisses

est en préparation

Tirage total plus de

1.600.000 exemplaires

Publicitas

reçoit les ordres de publicité et donne tous les renseignements.

SPÉCIMENS

Papiers peints, couleurs, huiles & vernis

Verres à vitres et glaces

Joseph GUALINO

Av. de la Gare 22 - MARTIGNY - Tél. No 145

GYPSERIE — PEINTURE — VITRERIE

Fern. Gaillard SION

Réparation d'horlogerie et bijouterie en tous genres. — TRAVAIL PROMPT ET SOIGNÉ —

MONTRES ZENITH, LONGINES 757

Bijouterie — Argenterie — Lunetterie — Toujours grand choix en magasin. — Téléph. 146

BANQUE de BRIGUE

Capital-Actions fr. 1.000.000.-- entièrement versé.

Réserves Frs. 350.000.

Compte de chèques post. : Ilc 253 Bureau de Sion

La Banque reçoit des dépôts jusqu'à nouvel avis

En comptes-courants à 3 1/2 %

En dépôts fixes suivant durée 4 à 5 1/2 %

Sur carnets d'épargne à 4 1/2 %

Contre obligations à 3 ans ferme à 5 1/2 %

Location de cassettes dans la chambre forte.

La Suisse

fondée en 1858

Siège social : LAUSANNE

Société d'Assurance sur la Vie et contre les Accidents.

VIE - ACCIDENTS - RENTES - RESPONSABILITE CIVILE

Agence générale : Albert ROULET, SION.

Inspecteur : R. Berquerand, St-Gingolph.

Tavelli & Bruno, S.A. Nyon

Poutrelles et fers de construction

Fers ronds à béton.

Tuyaux pour canalisations et raccords

Articles sanitaires.

Lards & Graisses

La Grande Charcuterie Payernoise S.-A A PAYERNE, PLACE D'ARMES

OFFRE A VENDRE :

Lards gras fumés épais, secs, à Fr. 2.80

» maigres » » » 3.50 (Poitrines)

» à fondre et panne » » 2.20

Saindeux garanti pur porc, estagnons de 5, 10 et 20 kg. brut net à 2.40.

— RABAIS PAR QUANTITÉS —

On expédie par poste contre remboursement.